

Le 12 Fevrier 2009

LRC: 65-6

Madame France Theriault  
51, 17E rue Est  
Rimouski, QC G5L 2K7

### **Mise à Jour - Moniteurs/Monitrices de Soins de Longue Durée –**

Cher Moniteur,

Il s'est écoulé près de six mois depuis que nous avons envoyé une lettre de mise à jour à tous les moniteurs/monitrices Ceci est attribuable à la maturité de notre Programme de Moniteur de Soins de Longue Durée (SLD), l'expérience de notre cadre de quelque 130 moniteurs/monitrices actifs, ainsi qu'à la satisfaction générale, à la fois d'Anciens Combattants Canada (ACC) et de la Légion royale canadienne (LRC), du progrès de ce programme.

#### **Personnel :**

Les moniteurs/monitrices dans l'Est du Canada sont au courant que Messieurs Larry Arbing et David Mabey d'ACC, à Charlottetown, traitent les attributions des tâches depuis plusieurs mois. Connie Egan est gestionnaire d'assurance de la qualité du Programme de Moniteur de SLD. Kim Gerardy est encore coordonatrice pour la Région de l'ouest. Les moniteurs désireux de communiquer avec ACC devraient utiliser le numéro, sans frais, 1-866-276-4608

Ici au Siège national, Camarade Bruce Poulin demeure le coordonnateur national des SLD pour un avenir prévisible. Dans la même veine, Raquel Soto continue son rôle de coordonatrice-adjointe et assurera la continuité du programme. Les intéressés qui désirent communiquer avec la Direction nationale devraient composer le numéro, sans frais, 1-877-534-4666.

#### **Nouveau Contrat - Impact financier anticipé:**

Satisfait que nos moniteurs/monitrices fournissent de l'information utile et adéquate, par l'entremise de Questionnaires sur la Satisfaction du Client (QSC), ACC a prolongé le contrat présent jusqu'en mai 2009, en attente de l'attribution d'un nouveau contrat. À noter, dans le nouveau contrat, il existera une modification à la disposition sur le remboursement. Cette modification est le résultat d'une clarification sur la composante du remboursement dans le contrat actuel, mutuellement acceptable par les deux parties. L'intention de l'honoraire de 50,00 \$ était "pour remboursement par établissement"; cependant, dans certains cas, l'interprétation fut prise qu'il s'agissait d'un <remboursement par visite>.

En reconnaissance de l'intention originale de la disposition, et tenant dûment compte des dépenses encourues par les moniteurs/monitrices bénévoles, ACC et la LRC se sont mis d'accord sur la modification suivante: Lorsque plus d'une visite est requise au même établissement pour compléter une attribution des tâches, seulement un Rapport sommaire sera requis. Ce rapport devra indiquer les raisons pour des visites de retour et les dates de ces visites, en plus de résumer les observations, meilleures pratiques, orientations et commentaires administratifs pour toutes les visites à l'établissement.

Les moniteurs/monitrices seront remboursés 50,00 \$ pour reconnaître les coûts associés avec la première visite et 25,00 \$ pour chaque autre visite, si nécessaire. Les <frais remboursables> pour compléter les deuxième et troisième visites sont plus bas, et les rapports sommaires des visites répétées pour une simple attribution des tâches, sont souvent redondants. Les frais de trajet seront évidemment remboursés.

Les moniteurs/monitrices qui voyagent dans leur propre véhicule remarqueront aussi que les frais de trajet aux établissements désignés et retour seront remboursés à un taux plus élevé, à partir du 1 juin 2008. Ils seront remboursés à 0.525 \$ par kilomètre au lieu de 0.395 \$ par kilomètre ce qui tient compte des taux de remboursements présents du gouvernement et sont compatibles avec les taux nouvellement approuvés de la Direction nationale.

Ces modifications exigent l'introduction d'un nouveau Formulaire de Récupération des Coûts et de nouvelles procédures pour capturer les différents niveaux de remboursement dans notre processus comptable. Trois copies des Formulaires de Récupération des Coûts sont jointes, accompagnées d'un échantillon d'un formulaire complété; veuillez utiliser ces formulaires avec votre nouvelle attribution des tâches. Les moniteurs/monitrices sont priés de compléter seulement un côté du formulaire. De plus, une copie de l'Onglet 9 du dernier carnet du moniteur est jointe. En plus expliquer la nouvelle procédure de remboursement, l'information sur l'Onglet en question devrait servir comme mise à jour sur les procédures pour les moniteurs actifs.

Nous sommes toujours intéressés en un retour d'information sur le Programme de Moniteur de Soins de Longue Durée, lequel est complémentaire à d'autres programmes de la Légion sur des Anciens combattants dans les soins de longue durée. Le Comité des Anciens combattants, Service et Aînés, (CACSA) de la Direction nationale maintient une vue d'ensemble du programme; par conséquent, des suggestions peuvent être offertes par l'entremise des comités d'ACSA des directions provinciales. Bien entendu, les moniteurs/monitrices peuvent communiquer avec le Coordonnateur de la Légion ou moi-même pour obtenir une clarification des responsabilités ou offrir des idées pour améliorer le programme.

